

**Ce courrier peut nécessiter une action
de votre part.**

**Pour toute question, consultez notre
site web www.transfers.rsagroup.com
ou appelez-nous au 0845 600 9044 (si
vous êtes au Royaume-Uni) ou au 00
44 121 415 0211 (depuis l'étranger)**

Le [●] août 2011

Madame, Monsieur,

NOUS SIMPLIFIONS NOTRE STRUCTURE

Introduction

Dans le cadre de la restructuration interne des activités d'assurance du groupe RSA au Royaume-Uni, les activités d'assurance dommages et de réassurance (les « **Activités cédées** ») de certaines sociétés du groupe RSA et de PA(GI) Limited (« **PAGI** ») (ancienne société du groupe RSA) (collectivement les « **Cédants** ») seront cédées à Royal & Sun Alliance Insurance plc (« **RSAI** ») et/ou à The Marine Insurance Company Limited (« **Marine** ») et/ou à Sun Insurance Office Limited (« **Sun** ») (collectivement, les « **Cessionnaires** »). La note explicative ci-jointe donne des informations complémentaires à propos des cessions proposées.

Les cessions proposées sont réalisées dans le cadre d'un programme de simplification de la gestion des activités d'assurances britanniques du groupe RSA et de son organigramme au Royaume-Uni et également en préparation de la mise en œuvre des nouvelles règles européennes sur la réglementation des assurances qui devraient entrer en vigueur en 2013.

Les cessions proposées seront effectuées par le biais de plusieurs programmes de cession d'activités d'assurances (collectivement les « **Cessions** » ou « **Programmes** ») selon les dispositions de cession des activités d'assurance prévues à la Partie VII de la loi anglaise de 2000 sur les services et marchés financiers (*Financial Services and Markets Act 2000*) (« **FSMA** »).

La High Court of Justice of England and Wales¹ (la « **Cour** ») doit donner son autorisation à chaque Programme avant que celui-ci puisse entrer en vigueur. L'audience judiciaire prévue à

¹ Note du traducteur : Littéralement la Haute Cour de Justice d'Angleterre et du pays de Galles, l'équivalent d'un Tribunal de Grande Instance

cette fin doit normalement se dérouler le 12 décembre 2011. Il est proposé que les Cessions aient lieu le 1^{er} janvier 2012 (la « **Date d'entrée en vigueur** »). Lors de l'audience, la Cour sera également appelée à transférer au Cessionnaire en cause le bénéfice de toutes les activités de réassurance associées aux Activités cédées.

Pourquoi nous écrivons-vous ?

Nous nous permettons de vous écrire car nous pensons que vous avez placé ou auriez pu placer des contrats auprès d'un ou plusieurs des Cédants ou avez souscrit ou auriez pu souscrire des contrats au nom d'un ou plusieurs des Cédants – contrats qui seront cédés à un ou plusieurs des Cessionnaires.

Vous avez donc peut-être des clients dont les polices ou contrats seront cédés à un ou plusieurs des Cessionnaires dans le cadre des Cessions et qui auraient pu ne pas avoir été informés des Cessions par nous.

Quelles sont les conséquences des Cessions pour vous ?

Les Cessions n'auront aucune incidence sur les arrangements en matière de courtage existants, ni sur les arrangements existants concernant les polices de vos clients qui doivent être cédées.

Ce que vous devez faire

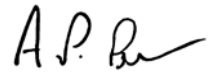
Vous trouverez ci-joint une copie des courriers que nous avons envoyés aux titulaires de polices et réassureurs, qui donnent des informations plus détaillées concernant les Cessions. Nous vous demandons de bien vouloir informer les clients qui pourraient, selon vous, être affectés par les Cessions et leur envoyer une copie des pièces jointes pertinentes. Alternativement, vous pouvez nous communiquer les coordonnées des personnes concernées afin que nous puissions nous charger de les informer directement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir tenir un registre du nombre de titulaires de polices que vous notifierez et nous le communiquer avec les réponses que vous recevrez, et ce par courriel à RSATransfers@gcc.rsagroup.com, au plus tard le 31 octobre 2011. Si vous recevez des réponses après le 31 octobre 2011, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous les communiquer dès que possible.

Informations supplémentaires

Si vous souhaitez obtenir un complément d'information ou avez des commentaires ou questions à propos des Cessions, vous pouvez nous contacter par courriel à RSATransfers@Equiniti.com, par courrier postal à RSA Transfers, Royal & Sun Alliance Insurance plc, One Plantation Place, 30 Fenchurch Street, Londres, EC3M 3BD, Royaume-Uni, ou en appelant la ligne d'assistance concernant les Cessions au 0845 600 9044 (depuis le Royaume-Uni) ou au 00 44 121 415 0211 (d'en dehors du Royaume-Uni).

Cordiales salutations

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A.P. Brown', with a stylized flourish at the end.

Adrian Brown
Chief Executive UK